

COMMUNE de COLLONGES FORT L'ECLUSE

Elaboration du PLU

Comptes-rendus de réunions relatifs à la phase d'élaboration du diagnostic

Réunion du 14 octobre 2009 : Présentation du SCOT du Pays de Gex et du contexte territorial

Etaient présents :

NOM	FONCTION
M. André DUPARC	Maire
M. Francis AYMONT	1 ^{er} Adjoint
M. Louis ESCOFFIER	2 ^{ème} Adjoint
Mlle Coralie THOMPSON	Conseillère municipale
M. Dominique DEBOUCHE	Conseiller municipal
M. Emmanuel DEVILLE	Conseiller municipal
M. Jean-Pierre EMERY	Conseiller municipal
M. Romain MERME	Conseiller municipal
Mme Caroline LAVIGNE	Secrétaire Général de mairie
M. Philippe MARICHY	DDE 01 – Antenne Haut Bugey – Pays de Gex
Mme Anne SOULARD	DDASS 01
Mme Mathilde BERRYER	Communauté de Communes du Pays de Gex
M. Jérémie DEBARD	CCPG
M. Sylvain DURIEZ	Chambre d'Agriculture
M. René MABILLARD	Maire de Pougny
M. Ange SARTORI	Agence des TERRITOIRES – Urbaniste
Mme Elvine de CHILLAZ	Agence des TERRITOIRES – Chargée d'études

I – INTRODUCTION

M. le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux participants, et passe la parole à l'Agence des Territoires en charge du PLU.

L'Urbaniste présente la méthodologie de la première phase d'élaboration du PLU. Il s'agit de réaliser une mise à jour objective de la situation communale, de faire le point sur les enjeux de l'Etat et les prescriptions supra-communales qui encadrent le développement de Collonges. Puis, il rappelle l'ordre du jour de la séance, à savoir la présentation du SCOT du Pays de Gex et du contexte territorial.

La présentation du Porter à connaissance, initialement prévue ce jour, est repoussée à une date ultérieure : le document n'est pas prêt.

La parole est donc laissée à la représentante du SCOT du Pays de Gex pour une présentation des principales orientations dudit document.

Cette présentation est réalisée à l'aide d'un diaporama, joint en annexe du présent compte-rendu. En conséquence, seuls les commentaires et les réactions des participants sont repris ci-dessous.

II – PRESENTATION DU SCOT DU PAYS DE GEX : REACTIONS

➤ Un débat s'ouvre quant :

- **au taux de croissance maximale prescrit par le SCOT** à l'encontre des "petites villes" (dont fait partie Collonges), où la croissance démographique est limitée à 2,5% /an,
- **au nombre de nouveaux logements "autorisés" dans les zones 1AU** des communes à échéance du SCOT, soit pour Collonges : 150 à 250 nouveaux logements.

Etant donné qu'un nombre relativement important de permis de construire a été délivré ces dernières années et que pour certains de ces permis, les travaux n'ont pas encore débuté, **plusieurs participants** se demandent alors à partir de quand il faut commencer le "décompte" pour être compatible avec les prescriptions du SCOT.

L'Urbaniste indique que le "décompte" doit se réaliser à partir de la date d'approbation du SCOT, soit juillet 2007. Les permis de construire accordés avant cette date ne sont donc pas à prendre en compte dans les ordres de grandeurs fixés par le SCOT.

M. le Maire indique que le nombre d'habitants à Collonges retenu par le SCOT est erroné puisqu'il devrait être de 1 778 habitants et non 1 254 au regard du dernier recensement complémentaire effectué en 2007, et que cela a des conséquences quant à l'obligation de ne pas dépasser le taux de croissance maximal fixé par le SCOT. Il fait savoir qu'il a déjà signalé cette erreur aux autorités concernées.

La représentante du SCOT du Pays de Gex attire l'attention sur le fait que les capacités d'accueil du POS en vigueur de Collonges s'élèvent à environ 14 hectares, alors que les capacités d'accueil attendues par le SCOT avoisineraient plutôt les 6 hectares.

➤ En ce qui concerne la répartition logement individuel / logement collectif fixée par le SCOT

Suite à une interrogation, **la représentante du SCOT du Pays de Gex** indique qu'à échéance du futur PLU, le parc de logements de la commune devra tendre en direction de cet objectif. En conséquence, le parc de logements existant est également à prendre en considération.

M. le Maire indique que la répartition actuelle du parc de logements doit être la suivante : environ 37% de collectifs et 63% d'individuels.

➤ **Concernant le PLH en cours de révision**

La représentante du SCOT du Pays de Gex indique que la CCPG souhaite encourager la réalisation de logements aidés de type PLAI et de type PLUS sur son territoire, et qu'en conséquence la communauté de communes ne financera plus la production de logements aidés de type PLS. De plus, la CCPG par le biais du PLH souhaite mettre en place une aide à l'accession à la propriété.

M. le Maire indique que la commune de Collonges n'accuse pas de retard dans la production de logements aidés puisque son parc s'élève à environ 25%.

L'Urbaniste précise la nécessité de prévoir des logements aidés dans chaque opération conséquente afin de maintenir ce taux.

➤ **Concernant les différentes prescriptions fixées par le SCOT du Pays de Gex**

Au fil de la présentation de prescriptions fixées par le SCOT, les élus s'aperçoivent que le développement de leur commune est fortement encadré par ce dernier, et ils s'interrogent alors sur la marge de manœuvre qu'il leur reste.

L'Urbaniste indique que le taux de croissance fixé par le SCOT est un taux maximal à ne pas dépasser. Il ne constitue en aucun cas un objectif à atteindre. En conséquence, les élus doivent se prononcer à l'intérieur de ce cadre de régulation fixé par le SCOT, et dire, par exemple, s'ils désirent une croissance lente, modérée ou rapide de leur population. Par ailleurs, il rappelle que les prescriptions du SCOT ont été établies afin de structurer l'aménagement sur l'ensemble du territoire de ce dernier. Il en profite pour parler de l'intérêt de réaliser des Orientations d'Aménagement sur certains secteurs spécifiques de la commune.

M. le Maire souhaite œuvrer pour le maintien, voire le développement, des commerces et services de proximité sur sa commune. En conséquence, il faut trouver un équilibre entre croissance de la population (pour le maintien de ces activités) et préservation des équilibres existants. Il en profite pour rappeler que plusieurs projets sont en cours : réalisation d'un bâtiment destiné, entre autres, à l'accueil des enfants en périscolaire et d'un centre de loisirs ; ouverture prochaine d'un restaurant ou encore un pôle médical ...

M. le représentant de la DDE indique que la commune de Collonges bénéficie d'une population relativement jeune, contrairement aux tendances de vieillissement de la population actuellement constatées sur les autres communes.

➤ **Concernant l'activité agricole.**

Il est indiqué :

- qu'il manque un siège d'exploitation sur la carte agricole du SCOT,
- que le site d'alpage de la commune (environ 600 ha) est géré par le SIVU du Crêt d'Eau.

➤ **Concernant le Technoparc**

M. le Maire indique que c'est en 1996 que la CCPG a acquis les terrains et aménagé cette zone artisanale qui était à l'origine à l'instigation de quatre communes. Cette dernière accueille aujourd'hui quatre entreprises, et une cinquième entreprise devrait s'installer. Toutefois, cette zone reste "inactive".

L'urbaniste interroge les élus quant au devenir de cette zone et leur demande de réfléchir à son évolution en concertation avec la CCPG.

M. le Maire confirme qu'il faudrait réfléchir à un nouveau règlement.

- **Concernant le développement du village**, il est signalé l'existence d'une étude "opération cœur de village". Mais cette dernière n'a jamais abouti : la ZAC n'a pas été créée.
- **Concernant la zone de remblais de la commune**, il est indiqué que cette dernière a fait l'objet d'une réhabilitation.
- **Concernant la création d'une zone de loisirs**, il est indiqué qu'une réflexion est actuellement en cours sur la commune voisine de Farges.

III – CONCLUSION

Au terme de la séance, rendez-vous est donné pour le mercredi 18 novembre 2009, 14h00, en Mairie, pour une séance où sera présenté le premier volet du diagnostic portant sur les thèmes suivants : démographie, logement et économie.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et clôt la réunion.

Réunion du 18 novembre 2009

Présentation du 1^{er} volet du diagnostic portant sur les thèmes suivants : démographie, logement et économie

Etaient présents :

NOM	FONCTION
M. André DUPARC	Maire
M. Francis AYMONT	1 ^{er} Adjoint
M. Louis ESCOFFIER	2 ^{ème} Adjoint
Mme Sylvia SCHRODER	Conseillère municipale
Mlle Coralie THOMPSON	Conseillère municipale
M. Dominique DEBOUCHE	Conseiller municipal
M. Jean-Pierre EMERY	Conseiller municipal
M. Didier VESIN	Conseiller municipal
M. Gilles BOUVARD	Communauté de Communes du Pays de Gex
M. Ange SARTORI	Agence des TERRITOIRES – Urbaniste
Mme Elvine de CHILLAZ	Agence des TERRITOIRES – Chargée d'études

La présentation est réalisée à l'aide d'un diaporama, joint en annexe du présent compte-rendu. Seuls les commentaires et les réactions des participants sont repris ci-dessous.

II – REACTIONS DES PARTICIPANTS

➤ Concernant les corrections à apporter au diaporama présenté :

- diapo 12 : il est demandé de remplacer le terme "poste de douane franco-suisse" par "poste de zone franche"
- diapo 21 : il est signalé une erreur dans les arrondis effectués en ce concerne la répartition logement individuel / logement collectif du parc de logements communal.
- diapo 34 : quelques précisions sont apportées. La commune compte 1 restaurant et 1 restaurant / kebab (et non, 1 seul restaurant), 2 (et pas 1) notaires et 2 (et pas 1) dentistes.
- diapo 37 : il existe deux meublés (à usage touristique) sur la commune (et non 1 seul).

➤ Concernant le taux de croissance maximal fixé par le SCOT du Pays de Gex

L'Urbaniste pointe du doigt le fait que la commune affiche un taux de croissance de 9,8% /an depuis 2006, alors que le SCOT limite ce taux à 2,5% par an en moyenne ; et rappelle la nécessité de quantifier et de qualifier la croissance future de la commune.

M. le Maire rappelle, comme lors de la précédente réunion, que le nombre d'habitants retenu par le SCOT est erroné puisqu'au regard du dernier recensement, la population communale de Collonges a atteint 1420 habitants en 2007 (et non 1 254), et que cela a des conséquences quant au respect du taux fixé par le SCOT.

Par ailleurs, il insiste sur le fait qu'une certaine croissance démographique est nécessaire pour le renouvellement de la population, et est favorable à l'animation de la commune.

M. le représentant de la CCPG indique que ce taux devra être pris en compte dans les orientations prises par le futur document d'urbanisme de la commune ; et, signale que si une certaine croissance est légitime, cette dernière a, également, un coût pour la commune, notamment en matière d'équipements.

➤ **Concernant la baisse du nombre moyen de personne par ménage**

L'Urbaniste indique que cette baisse révèle des ménages de type plus "urbain" et que cela va dans le sens d'une diversification de l'offre en logements.

➤ **Concernant le nombre de nouveaux logements "autorisés" par le SCOT**

M. le représentant de la CCPG insiste sur le fait que le SCOT autorise un certain nombre de logements par commune dans les zones d'urbanisation future, mais qu'il est également nécessaire de reconquérir les espaces urbanisés existants. Il ne faut pas toujours réfléchir en termes d'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones.

➤ **En ce qui concerne la répartition logement individuel / logement collectif fixée par le SCOT**

Contrairement à ce qui avait été dit lors de la précédente réunion, il semblerait que cette répartition soit à respecter dans la production des nouveaux logements.

L'Urbaniste insiste sur la nécessité de réaliser des programmes de logements collectifs de qualité afin de donner envie à la population d'y aller, et qu'il faudrait mieux accompagner les collectivités dans la gestion de l'espace privé / espace public, mais au sein de l'espace privé.

➤ **Concernant la typologie des logements**

Un élu demande la définition de "logement intermédiaire"

M. le représentant de la CCPG indique qu'il s'agit de logements semi-collectifs, tandis que les constructions "en bande" s'apparentent à des logements individuels.

II – CONCLUSION

Au terme de la séance, rendez-vous est donné pour le mercredi 16 décembre 2009, 14h00, en Mairie, pour une séance où sera présenté le deuxième volet du diagnostic portant sur les thèmes suivants : équipements, réseaux divers, transports et déplacements

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et clôt la réunion.

Réunion du 16 décembre 2009 :
Présentation du 2^{ème} volet du diagnostic portant sur les thèmes suivants :
équipements, réseaux divers, transports et déplacements

Etaient présents :

NOM	FONCTION
M. André DUPARC	Maire
M. Francis AYMONT	1 ^{er} Adjoint
M. Louis ESCOFFIER	2 ^{ème} Adjoint
M. Dominique DEBOUCHE	Conseiller municipal
M. Jean-Pierre EMERY	Conseiller municipal
M. Didier VESIN	Conseiller municipal
M. Philippe MARICHY	DDE 01 – Antenne Haut Bugey – Pays de Gex
Mme Stéphanie MAZENOD	CCI 01
M. Vincent CAILLE	Communauté de Communes du Pays de Gex
M. Jérémie DEBARD	CCPG
M. Sylvain DURIEZ	Chambre d'Agriculture
M. René MABILLARD	Maire de Pougny
Mme Françoise DUPARC	Conseillère municipale de Pougny
Mme Delphine CLAVEL	Cabinet Nicot Ingénieurs Conseil
M. Thomas LEPINAY	Cabinet Nicot IC
M. Ange SARTORI	Agence des TERRITOIRES – Urbaniste
Mme Elvine de CHILLAZ	Agence des TERRITOIRES – Chargée d'études

I – INTRODUCTION

M. le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

Avant de débiter la présentation prévue ce jour, **M. le représentant de la DDE** indique que le Porter à Connaissance et les enjeux de l'Etat sont prêts. En conséquence, le planning est remanié de la manière suivante

- Mercredi 13 janvier 2010 à 14h00, en Mairie : quatrième réunion du groupe de travail portant sur les thèmes suivants : Environnement, paysage, urbanisation et agriculture.
- Mercredi 17 février 2010 à 14h00, en Mairie : cinquième réunion du groupe de travail : Présentation du Porter à connaissance et des enjeux de l'Etat.

- Mercredi 03 mars à 14h00, en Mairie : sixième réunion du groupe de travail : Synthèse du diagnostic et émergence des enjeux du PLU.

La parole est laissée au Cabinet Nicot pour la présentation du volet « Annexes sanitaires ».

L'Urbaniste prendra ensuite la parole pour la présentation du volet "équipements, transports et déplacements".

La présentation est réalisée à l'aide d'un diaporama, joint en annexe du présent compte-rendu. Seuls les commentaires et les réactions des participants sont repris ci-dessous.

II – REACTIONS DES PARTICIPANTS

➤ **Concernant le réseau assainissement collectif**

M. le Maire indique que les travaux vont débuter au début du mois de janvier 2010 afin de raccorder le hameau de Villard au réseau d'assainissement collectif de la commune

➤ **Concernant le contrat de rivière**

M. le Maire signale qu'aucun des cours d'eau et/ou rivières présent sur le territoire communal n'est concerné par le contrat de rivière.

➤ **Concernant le nombre d'habitants affichés dans les annexes sanitaires**

M. le Maire signale une erreur : les chiffres officiels de l'INSEE ont été publiés. En 2007, la population communale de Collonges s'élève à 1 421 habitants.

➤ **Concernant les transports collectifs**

M. le Maire de Pougny insiste sur la nécessité de réactiver la gare de Collonges

III – CONCLUSION

Au terme de la séance, rendez-vous est donné pour le mercredi 13 janvier 2010, 14h00, en Mairie, pour une séance où sera présenté le troisième volet du diagnostic portant sur les thèmes suivants : environnement paysage et agriculture.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et clôt la réunion.

Réunion du 13 janvier 2010 :
Présentation de la 3^{ème} partie du diagnostic portant sur les thèmes suivants :
environnement, paysage et agriculture

Etaient présents :

NOM	FONCTION
M. André DUPARC	Maire
M. Francis AYMONT	1 ^{er} Adjoint
M. Louis ESCOFFIER	2 ^{ème} Adjoint
Mlle Coralie THOMPSON	Conseillère municipale
M. Dominique DEBOUCHE	Conseiller municipal
M. Didier VESIN	Conseiller municipal
M. Jean-Pierre EMERY	Conseiller municipal
M. Romain MERME	Conseiller municipal
M. Alain LYAUDET	Adjoint à Léaz / Technicien CRPF RA
Mme Anne-Lise MONNET	PNR Haut-Jura / CCPG
M. Alain BLOC	Réserve Naturelle du Haut Jura / CCPG
M. Sylvain DURIEZ	Chambre d'Agriculture
M. Frédéric Aubry	Agrestis
M. Ange SARTORI	Agence des TERRITOIRES – Urbaniste
Mme Elvine de CHILLAZ	Agence des TERRITOIRES – Chargée d'études

I – INTRODUCTION

M. le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

La parole est laissée au bureau Agrestis pour la présentation du volet "Environnement et paysage".

L'Urbaniste prendra ensuite la parole pour la présentation du volet "agriculture et risques/nuisances".

La présentation est réalisée à l'aide d'un diaporama, joint en annexe du présent compte-rendu. Seuls les commentaires et les réactions des participants sont repris ci-dessous.

➤ **Concernant le contrat de rivière**

M. le Maire rappelle qu'aucun des cours d'eau et/ou rivières présent sur le territoire communal n'est concerné par le contrat de rivière.

➤ **Concernant les limites des ZNIEFF**

L'Environnementaliste précise que, sur les plans qu'il a réalisé, c'est-à-dire à l'échelle communale, les limites des ZNIEFF ne sont pas d'une exactitude sans faille étant donné qu'elles sont au départ tracées sur les plans à plus grandes échelles.

L'Urbaniste constate que les ZNIEFF de type 2 englobent certaines parties urbanisées de la commune, notamment le Chef-lieu et Ecorans.

M. le représentant de la Réserve Naturelle du Haut Jura précise que le fait d'inclure certains secteurs bâtis à l'intérieur des ZNIEFF n'est pas dénué de sens étant donné que certaines espèces de chauve souris, par exemple, se nichent dans des secteurs bâtis.

➤ **Concernant le Marais des Etournels**

Il est précisé que ce dernier est sous la gestion du Parc Naturel du Haut Jura.

M. le représentant de la Réserve Naturelle du Haut Jura indique que, bien que le marais des Etournels soit survolé par des oiseaux migrateurs, peu d'entre eux s'arrêtent dans ce lieu. Seules certaines espèces d'oiseaux aquatiques migrateurs s'arrêtent.

Par contre, le marais constitue un enjeu important pour d'autres espèces d'oiseaux que les oiseaux migrateurs, notamment pour les rapaces et pour certaines espèces aquatiques.

➤ **Concernant la faune**

Interrogé par l'environnementaliste, **M. le représentant de la Réserve Naturelle du Haut Jura** indique qu'il n'existe pas de zonage précis en ce qui concerne les lieux de vie des animaux présents dans le secteur.

Intervient alors un débat sur la nécessité de réguler certaines espèces animales, et notamment les sangliers qui sont considérés comme nuisibles et dont la population est en augmentation.

➤ **Concernant les collisions voitures / animaux**

Les élus ne sont pas tout à fait d'accord avec les points de collisions identifiés par l'environnementaliste.

Après discussion, il apparaît qu'il existe des points de collision le long de la 2x2 voies ainsi que le long de la voie ferrée.

La carte sera donc reprise suivant ces nouvelles indications.

Par contre, et contrairement à la fédération de Chasse, les élus n'identifient pas forcément de point de collision le long de la RD 984 b en direction de Pougny.

M. le Maire signale que la commune est dotée d'un passage souterrain situé en dessous de la 2x2 voies pour sécuriser la traverse des animaux. Seulement ces derniers ne l'empruntent pas.

Les participants s'accordent sur le fait que les passages souterrains sont pas adaptés à cet usage, et qu'il faudrait installer des passages aériens (ponts boisés).

➤ **Concernant les corridors faunistiques**

M. le représentant de la Réserve Naturelle du Haut Jura signale, qu'à ce sujet, une réflexion est en cours au sein du Projet Franco valdo genevois et que la région Rhône Alpes propose une aide pour le maintien de ces corridors.

➤ **Concernant les pelouses sèches**

M. le représentant de la Réserve Naturelle du Haut Jura attire l'attention sur le fait que ces dernières sont menacées et que leur conservation constitue un véritable enjeu. En effet, il est constaté depuis plusieurs années, suite au départ de l'agriculture, un enrichissement de ces espaces.

L'Urbaniste indique qu'il faudra peut être revoir les limites des espaces boisés classés de la commune.

➤ **Concernant les haies**

L'Urbaniste et plusieurs participants s'interrogent sur le bon outil à mettre en place pour permettre la préservation et la gestion de ces haies.

➤ **Concernant le patrimoine construit**

M. le Maire signale l'existence d'un inventaire patrimonial réalisé sur l'ensemble des communes du canton.

➤ **Concernant l'agriculture**

Il est présenté une étude succincte de ce volet étant donné que la commune n'a pas souhaité faire appel à la Chambre d'Agriculture du fait de l'existence d'études réalisées et financées à l'échelle du SCOT.

Afin de nourrir le volet notamment économique, il est demandé à l'Urbaniste de réaliser un questionnaire à l'attention des agriculteurs

III – CONCLUSION

Au terme de la séance, rendez-vous est donné pour le mercredi 17 février 2010, 14h00, en Mairie, pour une séance où sera présenté le porter à connaissance et les enjeux de l'Etat.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et clôt la réunion.

COMMUNE de COLLONGES FORT L'ECLUSE

Elaboration du PLU

Comptes-rendus de réunions relatifs à la phase d'élaboration du diagnostic

Réunion du 17 février 2010 : Présentation du "Porter à Connaissance"

Etaient présents :

NOM	FONCTION
M. André DUPARC	Maire
M. Francis AYMONT	1 ^{er} Adjoint
M. Louis ESCOFFIER	2 ^{ème} Adjoint
Mlle Coralie THOMPSON	Conseillère municipale
M. Jean-Pierre EMERY	Conseiller municipal
M. Didier VESIN	Conseiller municipal
M. Philippe MARICHY	DDE 01 – Antenne Haut Bugey – Pays de Gex
M Jacques DURAND	Conseil Général de l'Ain
M. Bernard DURAFFOUR	Office National des Forêts
M. Jérémie DEBARD	CCPG
M. Daniel TRICOT	Maire de Léaz
M. René MABILLARD	Maire de Pougny
M. Ange SARTORI	Agence des TERRITOIRES – Urbaniste
Mme Elvine de CHILLAZ	Agence des TERRITOIRES – Chargée d'études

I – INTRODUCTION

Monsieur le Maire ouvre la séance, et laisse la parole à M. le Représentant de l'Etat pour la présentation du "Porter-à-Connaissance".

II – DEBAT

M. le Représentant de l'Etat expose les cinq enjeux identifiés par l'Etat :

1. Articuler le développement de l'urbanisation avec les nouveaux enjeux de la mobilité.
2. Assurer une gestion économe de l'espace.
3. Favoriser la cohésion et la mixité sociale.
4. Préserver et valoriser l'environnement
5. Promouvoir une économie soutenable.

Suite à cette présentation, un débat a lieu concernant l'implantation des habitations le long de la 2x2 voies. Il semblerait que le merlon réalisé ne protège pas suffisamment les habitants des nuisances engendrés par ladite voie.

Par ailleurs, **M. le représentant du Conseil Général** signale qu'il existe éventuellement une possibilité de réaliser une piste cyclable entre le centre de Collonges et le hameau d'Ecorans sur les emprises du Conseil Général.

III – CONCLUSION

Au terme de la séance, rendez-vous est donné pour le 03 mars 2010 à 14h en Mairie pour une séance au cours de laquelle une synthèse du diagnostic et des enjeux sera présenté.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes, et clôt la séance.

Réunion du 03 mars 2010 :
Synthèse du diagnostic et définition des enjeux

Etaient présents :

NOM	FONCTION
M. André DUPARC	Maire
M. Louis ESCOFFIER	2 ^{ème} Adjoint
Mlle Coralie THOMPSON	Conseillère municipale
M. Gérard PONARD	Conseiller municipal
M. Jean-Pierre EMERY	Conseiller municipal
Mme Anne-Lise MONNET	PNR du Haut-Jura / CCPG
M. Jacques DURAND	Conseil Général de l'Ain
Mme Mathilde BERRYER	Communauté de Communes du Pays de Gex
M. Jérémie DEBARD	CCPG
M. Ange SARTORI	Agence des TERRITOIRES – Urbaniste
Mme Elvine de CHILLAZ	Agence des TERRITOIRES – Chargée d'études

I – INTRODUCTION

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

La parole est transmise à l'urbaniste pour la présentation de la synthèse du diagnostic et des enjeux du PLU.

II – PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX

L'urbaniste précise que le diagnostic a été abordé par thématiques qui ont fait l'objet de précédentes réunions.

Cette séance a pour objet la présentation d'une synthèse du diagnostic et des grands enjeux dégagés pour le PLU, qui serviront de base à l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

La présentation est réalisée à l'aide d'un diaporama, joint en annexe du présent compte-rendu. Seuls les commentaires et les réactions des participants sont repris ci-dessous.

M. le Maire revient sur le nombre d'habitants recensés à Collonges et confirme que ce chiffre est de 1 178 habitants en 2009.

L'urbaniste insiste sur le fait qu'il est important d'œuvrer pour le maintien d'une certaine "masse critique" de population au village afin de préserver une petite offre de services de proximité.

Concernant les logements aidés, **l'urbaniste** indique que l'objectif est de maintenir le taux actuel de la commune (à savoir 28% des résidences principales).

Concernant l'activité forestière, **M. le Maire** indique que cette activité était plus importante dans le passé. Aujourd'hui, bien que ce versant bénéficie de pistes bien structurées, il se "prête" moins bien aux nouveaux modes d'exploitation.

Concernant le devenir du Technoparc, **M. le Maire** rappelle le projet de faire évoluer cette zone vers un "éco-parc".

Mme la représentante de la CCPG indique qu'un schéma commercial est en cours de réalisation à l'échelle du Pays de Gex.

Mme la représentante du Parc Naturel du Haut Jura indique que la nouvelle charte du Parc entrera en vigueur en 2011.

M. le Maire fait part de son scepticisme quant à l'alternative envisagée à terme de développer le transport en commun via la voie ferrée étant donné que cette dernière se trouve trop éloignée du centre de Collonges.

III – CONCLUSION

La réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est la prochaine étape de l'élaboration du PLU.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes, et clôt la séance.